



association des praticiens du droit des marques et des modèles

Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,  
Chers Amis,

C'est dans un état d'esprit où se mêlent à la fois la joie, l'émotion, le sens de la responsabilité et l'ambition pour notre association, que je prends ce soir mes fonctions de Président de l'APRAM.

Mes remerciements les plus sincères vont à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me chargeant de présider notre belle association pour les deux prochaines années. J'aurai à cœur, dans toutes mes actions, de ne pas les décevoir ; de ne pas vous décevoir !

Je tiens également à rendre hommage à notre Président Emmanuel Baud pour son action à la tête de l'association. Il a su poursuivre, avec tout le talent et la convivialité qui le caractérise, le combat engagé par nos prédécesseurs pour le développement et le rayonnement de l'APRAM.

Je compte à mon tour œuvrer, avec toute l'énergie nécessaire, à ce développement.

Je serai supporté dans cette tâche par deux vice-Présidents, Clotilde Piednoel de la société Kraft Foods, pour le collège industrie et Emmanuel de Marcellus du Cabinet de Marcellus-Disser, pour le collège Avocat. Je les remercie sincèrement pour leur implication. Je sais pouvoir compter sur eux pour m'assister dans cette mission. Je serai également soutenu par les autres membres du bureau : Emmanuel Baud en qualité d'ancien Président, Sophie Micallef en qualité de trésorière, Olivier Dutoit en qualité de secrétaire, Marie Champey en qualité de Trésorière adjointe, Dominique Crassaerts en qualité de secrétaire adjointe. Je bénéficierai aussi des conseils avisés de Catherine Boudot et d'Ingrid Desrois, en leur qualité de Conseillères du Président. Je compte enfin sur le soutien sans faille, la compétence et la bonne humeur de notre assistante Véronique Collet, cheville ouvrière de notre association.

Au cours de ces deux prochaines années, je veillerai scrupuleusement à protéger ce qui fait la force de notre association : la représentation harmonieuse et amicale des trois familles des professionnels du droit des marques et modèles (Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils). C'est grâce à cet équilibre que l'APRAM est perçue par nos interlocuteurs institutionnels comme une association de qualité, qui défend une discipline, le droit des marques et modèles, et non des intérêts corporatistes.

Je veillerai également à poursuivre avec le même enthousiasme les actions engagées depuis plusieurs années, qu'il s'agisse des relations que nous entretenons avec différentes institutions, au premier rang desquelles l'INPI et l'OHMI, des prises de position publiques sur des sujets afférents à la propriété intellectuelle, des liens noués avec des associations sœurs, du rapprochement entrepris avec le monde étudiant et universitaire...

Outre la poursuite de ces différentes actions, la feuille de route que je me suis assignée pour les deux prochaines années sera marquée par les priorités suivantes :

### **1°) Une plus grande interaction entre l'APRAM et ses membres.**

Le développement d'une plus grande interaction entre l'APRAM et ses membres pourrait être réalisé en favorisant trois types d'action :

- une communication interne renforcée.

Cette communication interne passe tout d'abord par l'amélioration de notre principal vecteur de communication qu'est notre site Internet. Je tiens à saluer les grands progrès enregistrés en la matière au cours des dernières années. Je remercie particulièrement Annick Pairault pour l'énergie et le temps qu'elle a consacrés à ce projet. Pour différentes raisons techniques, le site demeure cependant perfectible et sa mise à jour régulière est un impératif. Il importe de poursuivre nos efforts en ce sens. Une étude sera donc menée pour déterminer les perfectionnements à envisager.

Cette communication passera ensuite par la création d'une lettre d'information semestrielle à destination de nos membres. Cette lettre d'information sera l'occasion de faire le bilan des différentes actions menées au cours des mois précédents et d'annoncer les événements à venir. Elle vous permettra de connaître le travail réalisé par le Bureau, le Conseil d'administration et les Commissions.

Ce pôle « communication interne » sera placé sous la responsabilité de Clotilde Piednoel, en sa qualité de vice-Présidente. Elle sera assistée dans cette tâche par Magali Clair-Mouly. Je les remercie vivement d'avoir accepté cette mission.

- une plus grande implication de nos membres dans les travaux des Commissions.

Les Commissions de travail sont un lieu de vie essentiel de l'association. Elles sont l'occasion de travailler, en comité plus restreint, sur des sujets pour lesquels les membres manifestent un intérêt particulier. Je souhaite cependant que les commissions ne soient pas uniquement un espace où les membres viennent « recevoir » une information. Les commissions doivent aussi devenir un lieu où s'élaborent les prises de position de l'APRAM dans les domaines qui les concernent. Il appartiendra ainsi aux Présidents de commission de constituer, parmi les membres qui souhaiteraient s'impliquer davantage, des groupes de travail plus restreints pour travailler sur tel ou tel sujet.

A cet égard, et comme vous le savez, la Commission européenne présentera, d'ici quelques semaines ou quelques mois, ses propositions de modification de la Directive et du Règlement marques. L'APRAM devra bien entendu participer à ce processus législatif, comme elle l'a fait précédemment. J'ai demandé à nos deux nouvelles présidentes des Commissions relations internationales et Commission marque nationale, Valérie Dorey et Sylvie Benoliel, de réfléchir à la création d'un groupe de travail commun constitué de volontaires au sein de leurs commissions. Ce groupe de travail sera chargé de bâtir le socle de la prise de position de l'APRAM sur ce sujet d'importance.

- La possibilité pour nos membres de soumettre des décisions à l'équipe Flash.

Le Flash APRAM est un formidable vecteur d'information juridique. Ainsi qu'Emmanuel l'a indiqué, Jean-Jo Evrard a fait part de son souhait, après quatre années de bons et loyaux services, de passer le témoin à une nouvelle équipe. Je remercie Jean-Jo pour le travail remarquable qu'il a réalisé. Marianne Schaffner et Tanguy de Haan ont courageusement relevé le défi d'être co-responsables du comité éditorial du Flash Apram. Je les en remercie sincèrement. Leur implication sera un gage de qualité. Afin de rendre le Flash plus varié dans les décisions traitées, je ne peux que vous inciter à communiquer à Marianne ou Tanguy des décisions qui vous paraîtraient importantes, en expliquant en quelques lignes les raisons pour lesquelles telle ou telle décision mériterait d'être commentée. En tant que co-responsables du comité éditorial, ils demeureront cependant libres de décider si une décision fera ou non l'objet d'un Flash.

## **2°) Continuer à renforcer le statut de l'APRAM comme interlocuteur privilégié dans le domaine des marques et modèles.**

L'APRAM est devenu un interlocuteur incontournable dans le domaine des Marques et Modèles. Il importe non seulement de conserver ce statut, mais aussi de le conforter. Pour ce faire, j'entends renforcer notre action dans les domaines suivants :

- En France tout d'abord,

Il me paraît primordial d'instaurer un dialogue régulier avec les acteurs essentiels du système des marques et modèles que sont les magistrats. J'ai déjà évoqué la question avec des magistrats qui m'ont fait part de leur vif intérêt pour ce projet. J'ai demandé à Emmanuel de Marcellus, en sa qualité de vice-Président, d'assurer la responsabilité de cette mission. Emmanuel dispose de toutes les qualités requises pour mener à bien ce projet.

- En Europe ensuite,

L'Europe est devenue depuis quelques années le terrain naturel des activités de l'APRAM. Il me paraît donc primordial de renforcer notre présence :

- auprès de l’OHMI en participant activement à certains projets du fond de coopération et du programme de convergence. J’ai donc demandé à Maryse Tonin-Philbert de participer à l’un des projets du programme de convergence initié par l’OHMI : « *La portée de la protection des marques en Noir et Blanc* ». S’agissant du fond de coopération, j’ai demandé à Claire Lauga de participer au projet de développement de la base de données « *DesignView* » et à Frédéric Blanc de s’impliquer dans le projet « *Base de données à l’appui de l’application des droits de PI* ». Je les remercie tous les trois pour le temps qu’ils ont accepté de consacrer à ces projets. Mes remerciements s’adressent également à Christophe Saliou qui a accepté de suivre, auprès de l’OHMI, l’état d’avancement des autres projets du fonds de coopération dans lesquels l’APRAM n’est pas représentée.
  
  - auprès des institutions européennes : en envisageant des réunions bilatérales avec la DG Markt de la Commission européenne. En outre, afin d’être rapidement informé des consultations lancées par les autorités européennes, il importera de faire inscrire l’APRAM sur le Registre de transparence de l’Union européenne.
- Au niveau international enfin :

L’APRAM a obtenu en septembre dernier le statut d’observateur à l’OMPI. Ce statut permettra à l’APRAM de faire valoir ses positions dans le cadre des différents travaux conduits sous l’égide de l’OMPI (Comité permanent des marques et modèles, Système de Madrid, Système de la Haye, Traité de Singapour...). La présence active de l’APRAM à ces réunions sera donc une priorité. Je sais que nous pourrons compter sur l’aide de certains de nos membres résidant en Suisse pour nous assister dans cette tâche.

Chers Amis, voici exposée en quelques lignes ma feuille de route pour les deux prochaines années. J’espère que vous partagerez l’enthousiasme et l’énergie qui m’animent ! Je forme le vœu qu’à l’issue de mon mandat, l’APRAM aura conforté son statut d’association majeure dans le domaine des marques et modèles.

Paris, le 19 janvier 2012

Bertrand GEOFFRAY  
Président de l’APRAM